

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0032362

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2089 Société :

Actif Pensionné[e] Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent[e] :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie M22- 0032362

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent[e].

Matricule :

Nom de l'adhérent[e] :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

.....



POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
 CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
 CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
 V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
 VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
 VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
 VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
 PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
 K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage-Femme et relevant de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage-femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro-Radiologie
B	= Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes globaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPEDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 91.26.46 / 2648 / 2649 / 2857/
FAX : 91.26.52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.com

FEUILLE DE SOINS 728678

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : Abdellah M. Abdellah
Matricule : 2089 Fonction : Retraite Poste :

Adresse : BLOC S NR 31 LAKHYAM 2 AOUADIR
Tél. : 05 29 22 09 29 Signature Adhérent : Abdellah

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : El Kazzouni Khatijah

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 29 AOUT 2022

Nature de la maladie : Acné, HTA, Hypothyroïdie, affection gynéco

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Almor, le 29 AOUT 2022

Durée d'utilisation 3 mois

Dr. HASSARI Ahmed EL IDRISI
Médecine Générale
Spécialiste en Médecine de Travail
- D. Echographie - Diabétologie
- A. Endocrinologie
Signature et cachet du médecin

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES BI Ahmed EL IDRISI

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9 AOUT. 2022	Vc	1	150,000	D. Echographie - D. Diabétologie Av. ABDELLAHIB BOUABID Agadir

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	PHARMACIE LA Dr. Hs. KES Ahmed 304, N°22 Amsemat Agadir Tél : 05.28.22.09.74	Montant de la Facture
	Dr. Hs. KES Ahmed 304, N°22 Amsemat Agadir Tél : 05.28.22.09.74	304, N°22 Amsemat Agadir Tél : 05.28.22.09.74 Date : 2022 Montant : 765.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
 D'analyses Médicales Dr. Omar El ASH Tél: 05 28 234 235 - Fax: 05 28 234 236 E-mail: laboelash@gmail.com	31/07/2011	6680	600.000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. HASSARI Ahmed EL IDRISI
Médecine Générale
Spécialiste en Médecine de Travail
- D. Echographie - D. Diabétologie
- Dr. Abderrahim Souahidi

Le : 29 AOUT 2022

ORDONNANCE

El Kazzouni Khadidja

Labo EL ASRI
D'Analyses Médicales
Dr. Omer El ASRI
Tel: 05 28 234 235 Fax: 05 28 234 236
E-mail: laboelarsi@gmail.com

ME

3 - Peristinale

4 - CRP

Dr. HASSARI Ahmed EL IDRISI
Médecine Générale
Spécialiste en Médecine de Travail
- Echographie - D. Diabétologie
- Dr. Abderrahim Souahidi Agadz

EL ASRI
D'Analyses Médicales
Dr. Omer El ASRI
Tel: 05 28 234 235 Fax: 05 28 234 236

المختبر الدكتور العسري للتحليلات الطبية Laboratoire Docteur El Asri de Biologie Médicale

الدكتور عمر العسري

Dr. Omar El ASRI

Pharmacien biologiste

D.E.S en Biologie clinique

D.U de contrôle de qualité

Université Bordeaux



FACTURE: 7287/2022

AGADIR le
Nom et prénom
Référence
Médecin prescripteur

31/08/2022

MME EL KAZMOUNI KHADIJA

19K463

Docteur HASSARI EL IDRISI AHMED

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
TSHu.TSH ultrasensible.THYREOSTIMULINE	250
NFS. HEMOGRAMME	80
FERRITINE SERIQUE	250
CRP.C- REACTIVE PROTEINE	100
Total du (B)	B 680
Prise de sang (PC)	15,00 DH
Montant en DH	600,00 DH

Arrêtée la présente note d'honoraires à la somme de: SIX CENT DIRHAMS



الدكتور عمر العسري

Dr. Omar El ASRI

Pharmacien biologiste
 D.E.S en Biologie clinique
 D.U de contrôle de qualité
 Université Bordeaux



Labo EL ASRI

Prélèvement du : 31/08/2022 à 09:22

Résultats édités le: 31/08/2022



Prescripteur: Docteur HASSARI EL IDRISI AHMED

MME EL KAZMOUNI KHADIJA

Dossier N° 19K463

Page: 1/2

HEMOGRAMME

(Automate Sysmex XN-350)

NUMERATION SANGUINE

			Valeurs de référence	24/11/21 - 10:12
GLOBULES BLANCS.....	6 820	/mm ³	4 000 à 10 000	6150
GLOBULES ROUGES.....	4,56	M/mm ³	3,8 à 5,4	4,53
HEMOGLOBINE.....	12,9	g/dL	12 à 16	12,8
HEMATOCRITE.....	39,7	%	37 à 47	39,9
VGM.....	87,1	μ ³	82 à 98	88,1
TCMH.....	28,3	pg	27 à 33	28,3
CCMH.....	32,5	g/dL	32 à 36	32,1
PLAQUETTES.....	233	10 ³ /mm ³	150 à 400	215

FORMULE LEUCOCYTAIRE

POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES.....	39,8	%		
Soit	2 714	/mm ³	1 800 à 7 500	3247
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES.....	1,6	%		
Soit	109	/mm ³	0 à 500	80
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES.....	0,6	%		
Soit	41	/mm ³	0 à 100	43
LYMPHOCYTES.....	51,3	%		
Soit	3 499	/mm ³	1 000 à 4 500	2349
MONOCYTES.....	6,7	%		
Soit	457	/mm ³	200 à 1 000	430

Dr. Omar El ASRI
 Laboratoire de Biologie Médicale
 Tel: 05 28 234 235 - Fax: 05 28 234 236
 Dr. Omar El ASRI
 Laboratoire de Biologie Médicale
 Tel: 05 28 234 235 - Fax: 05 28 234 236
 Dr. Omar El ASRI
 Laboratoire de Biologie Médicale
 Tel: 05 28 234 235 - Fax: 05 28 234 236

Imm Bourj El Hikma Rez de chaussée , Av Hassan I
 Cité El Massira - Agadir

عمارة برج الحكمة ، الطابق الأرضي ، شارع الحسن الأول ، حي المسيرة - أكادير

جَبَرُ الرَّكْوَرُ (الْعَسْرِيُّ) لِلْجَلِيلِيُّ
 Laboratoire Docteur El Asri
 de Biologie Médicale

الدكتور عمر العسري

Dr. Omar El ASRI

Pharmacien biologiste
 D.E.S en Biologie clinique
 D.U de contrôle de qualité
 Université Bordeaux



Labo EL ASRI

Prélèvement du : 31/08/2022 à 09:22

Résultats édités le: 31/08/2022



Prescripteur: Docteur HASSARI EL IDRISI AHMED

Page: 2/2

MME EL KAZMOUNI KHADIJA

Dossier N° 19K463

BIOCHIMIE SANGUINE

(Sur Automate BECKMAN COULTER AU480)

CRP : C-REACTIVE PROTEINE: 2,8 mg/l Inf à 5,00 mg/l

Antécédent du 24/11/21 - 10:12 : 3,0 mg/l

TSH ultrasensible.....: 3,20 µUI/ml 0,34 à 5,60

Antécédent du 24/11/21 - 10:12 : 8,67 µUI/ml

Interprétation:

Euthyroidie : 0.34 - 5,6 µUI/ml

Hypothyroïdie : Sup à 6 µUI/ml

Hyperthyroïdie : Inf à 0.15 µUI/ml

FEMMES ENCEINTES :

1er trimestre : 0.05 - 3.70 µUI/ml

2e trimestre : 0.31 - 4.35 µUI/ml

3e trimestre : 0.41 - 5.18 µUI/ml

FERRITINE: 51,40 ng/ml 15,00 à 200,00 ng/ml

Total de pages: 2

Imm Bourj El Hikma Rez de chaussée , Av Hassan I
 Cité El Massira - Agadir

عمارة برج الحكمة ، الطابق الأرضي ، شارع الحسن الأول ، حي المسيرة - أكادير

05 28 234 235 05 28 234 236

@

laboelasri@gmail.com

Labo EL ASRI
 Laboratoire Docteur El Asri
 de Biologie Médicale
 Imm Bourj El Hikma Rez de chaussée , Av Hassan I
 Cité El Massira - Agadir
 05 28 234 235 05 28 234 236
 laboelasri@gmail.com

Dr. HASSARI AHMED EL IDRISI

Médecine Générale

- Diplômé de la faculté de Médecine de Rabat

- Diplômé d'Echographie

- Diplôme de Diabétologie

- Spécialiste en Maladie de Travail

الدكتور حساري أحمد الإدريسي

طب العام

- خريج كلية الطب و الصيدلة بالرباط

- دبلوم الإيكوغرافيا

- دبلوم السكري

- اختصاصي في طب العمل

Agadir, le: 01 SEP. 2022

لكل دينار

EL KAZMOUNI Agadir

168.80 x 3 1- Mīocardie 100g & 3 mes

6.80 x 3 2- Leucocytes 100g 4.3 mes

3- Prothrombin plus 100g 4.5 per 3 mes

4- Mètasseptique 100g 3.5 mes

Dr. HASSARI Ahmed EL IDRISI

Médecine Générale

Spécialiste en Médecine de Travail

- D. Echographie - D. Diabétologie

1, Av. Abderrahim Bouabid Agad

96.10 5. Plus - si 1.999,00 les **S.V.**

96.10 6. Carboxat 100 mg, les **S.V.**

96.10 7. Xemel 100 mg, les **S.V.**

Dr. NASSARI Ahmed EL IDRISI
Médecine Générale
Spécialiste en Médecine de Travail
- D. Echographie - D. Diabétologie
11, Av. Abderrahim Bousbid Agadir
Tél: 05.28.21.01.92

PHARMACIE LAAZIB
Dr. KSIKES Ahmed
304, N°22 Ansemat Agadir
Tél : 05.28.22.09.74

LOT: 0019
 PER: 03-25
 PPC: 76.000 DH

6 118001 040230
 MICARDIS 40mg
 (Telmisartan)
 28 comprimés
 PPV: 168 DH 80
 BOTTU S.A. P032001-002

6 118001 102006
 Levothyrox® 25 µg.
 Comprimés sécables B/30
 PPV: 6,80 DH
 7862160335

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
 Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
 P.P.V.: 40,40 DH
 Distribué par COOPER PHARMA
 41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293

LOT : 1373
 PER : 02/24
 PPV : 30,10 DH

6 118001 040230
 MICARDIS 40mg
 (Telmisartan)
 28 comprimés
 PPV: 168 DH 80
 BOTTU S.A. P032001-002

P032001-002

6 118001 102006
 Levothyrox® 25 µg.
 Comprimés sécables B/30
 PPV: 6,80 DH
 7862160335

6 118001 102006
 Levothyrox® 25 µg.
 Comprimés sécables B/30
 PPV: 6,80 DH
 7862160335